

Diplôme Universitaire de Droit canonique (D.U.) Archiviste en Eglise

Appréhender l'origine, la nature et la portée d'un document ecclésial requiert d'en connaître son contexte d'élaboration et sa signification. Le Droit canonique est l'une des disciplines incontournables qui permet de répondre à cette nécessité.

En partenariat avec l'Association des Archivistes de l'Eglise en France, la Faculté de Droit canonique propose une diplomation en Droit canonique intégrant aussi les modules de l'Association des Archivistes.

N.B. : un certain nombre de cours ne sont donnés qu'un an sur deux. La formation étant proposée sur deux ans, l'étudiant peut suivre l'ensemble des matières du cursus.

Année 1, semestre 1

- Introduction au droit canonique - 24h, 4 ECTS
- Droit canonique de la vie consacrée - 24h, 2 ECTS
- Droit canonique fondamental des personnes physiques - 12h, 2 ECTS
- Normes générales - 24h, 4 ECTS

Année 1, semestre 2

- Droit canonique des personnes juridiques - 12h, 2 ECTS
- Du bon usage des RGPD - 24h, 2.5 ECTS
- Archivage numérique - module sous forme de session AAEF - 7h
- Fonds iconographiques et audiovisuels - module sous forme de session AAEF - 7h

Année 2, semestre 1

- Histoire des institutions 12h, 2 ECTS

Année 2, semestre 2

- Droit canonique et civil des biens - 24h, 4 ECTS
- Organisation de l'Eglise particulière - 24h, 4 ECTS
- Approfondir, décrire et conserver - module sous forme de session de l'AAEF - 14 h

Partenaire



L'AAEF a été fondée en 1973 par Mgr Charles Molette dans le but de favoriser la conservation, le classement et la sauvegarde des archives des diocèses, instituts religieux et autres organismes d'Eglise. L'association vise également à établir des liens professionnels entre les archivistes ecclésiastiques. Aujourd'hui, ses activités comprennent des Journées d'étude, une offre de formations qualifiantes en présentiel et en distanciel et la publication d'un Bulletin annuel.

Informations pratiques



Objectifs Acquérir une première connaissance du Droit canonique pour envisager les enjeux des documents dans la mission d'un archiviste.
Mener à bien la conservation des informations concernant un diocèse ou une communauté dans le respect du Droit canonique qui régit l'Eglise dans son fonctionnement.

Durée de la formation Sur 2 années (possibilité de temps partiel)

Rythme des cours Modules et cours en présentiel ou distanciel asynchrone et modules.

Volume horaire 245 heures

Prérequis Baccalauréat ou diplôme équivalent.
Avoir suivi un module d'initiation de l'association des Archivistes de France ou équivalent.

Comment s'inscrire ?

Documents demandés :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Autorisation écrite de son ordinaire pour les clercs, religieux et religieuses.

- Envoyer votre candidature à :

candidature.fdc@icp.fr

- Après examen du dossier par le responsable du diplôme, un rendez-vous vous sera proposé (par téléphone ou à la Faculté de Droit canonique).

Tarifs

« La contribution de vie étudiante et de campus » (CVEC) est instituée par la loi « Orientation et réussite des étudiants », promulguée le 8 mars 2018.

Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, préalablement à son inscription, son attestation d'acquiescement de la Contribution de vie étudiante et de campus, par paiement ou exonération.

Obtenez votre attestation en 2 minutes :

1. Connectez-vous ou créez-vous un compte sur MesServices.Etudiant.gouv.fr
2. Indiquez votre ville d'études
3. Acquiescez-vous de votre CVEC, par paiement ou exonération
4. Obtenez votre attestation, à présenter à votre établissement lors de votre inscription

NOMBRE DE PARTS FISCALES	TRANCHES					FORMATION CONTINUE
	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5	
MOINS DE 4 PARTS	Plus de 90 000€	Entre 60 001€ et 90 000€	Entre 45 001€ et 60 000€	Entre 25 001€ et 45 000€	Jusqu'à 25 000€	
4 PARTS ET PLUS	Plus de 130 000€	Entre 90 001€ et 130 000€	Entre 60 001€ et 90 000€ <i>Étudiants étrangers</i>	Entre 45 001€ et 60 000€ <i>Étudiants clercs ou envoyé par une institution ecclésiastique</i>	Jusqu'à 45 000€	
	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3	TARIF 4	TARIF 5	FORMATION CONTINUE
DU ARCHIVISTE EN EGLISE TEMPS PLEIN	2.690€	2.200€	1.640€	1.250€	900€	2.950€
DU ARCHIVISTE EN EGLISE TEMPS AMENAGE	1.400€	1.140€	850€	670€	470€	1.520€

Programme 2025-2026 pour les étudiants en présentiel

Emploi du temps du semestre 1

« @ » = cours filmé (rediffusion)

	Mercredi	Jeudi
<i>Matin</i>	10h-12h Normes générales@ C. Thépot-Olagne (24h) 12x	8h-10h Introduction au Droit canonique @ O. Monniot (24h) 12x
<i>Après-midi</i>	14h-16h Droits fondamentaux des personnes physiques @ B-M. Portier (12h) 4x	
	16h-18h Droit canonique de la vie consacrée@ C. Burgun (24h) 12x	

Emploi du temps du semestre 2

	Mercredi
<i>Matin</i>	10h-12h Droit canonique des personnes juridiques@ C. Burgun (12h) 6x

- *Du bon usage des RGPD : date à venir*
- *Archivage numérique - module sous forme de session AAEF - 7h*
- *Fonds iconographiques et audiovisuels - module sous forme de session AAEF - 7h*

Description des enseignements 2025-2026

Par ordre alphabétique des noms des enseignants :

« @ » = cours filmé (rediffusion)

Droit canonique de la vie consacrée @	Cédric BURGUN	Semestre 1 (24h) Mercredi : 16h-18h
<p>Le droit prend en compte la vocation à la vie consacrée et sa réalisation en institut ou individuellement. En quoi consiste l'état de « vie consacrée » dans l'Eglise ? Comment entrer, demeurer dans cet état de vie et éventuellement en sortir ? Quelles sont les structures et les modes de gouvernement des Instituts ? Comment des personnes non consacrées peuvent être associées à ces instituts ? Comment est organisée la collaboration entre les instituts eux-mêmes, avec les Eglises particulières et avec l'Eglise toute entière ?</p> <p>- Cédric Burgun, <i>La vie consacrée en droit canonique et en droit public français</i>, éd. Artège, 2017, 716 p.</p>		<p>17/09/25 - 24/09/25 - 08/10/25 - jeudi 09/10/25 (14h-16h) - 15/10/25 - 22/10/25 - 05/11/25 - 12/11/25 - 19/11/25 - 26/11/25 - 03/12/25 et 10/12/25</p>
Droit canonique des personnes juridiques @	Cédric BURGUN	Semestre 2 (12h) Mercredi 10h-12h
<p>Dans l'Eglise, outre les personnes physiques, il y a des personnes morales ou juridiques. Celles-ci appartiennent à sa structure hiérarchique (Siège Apostolique, diocèses, paroisses) ou à sa dimension associative (associations publiques ou privées). Le cours entend éclairer les origines historiques de cette situation, son régime juridique et ses enjeux ecclésiologiques.</p>		<p>07/01/26 - 21/01/26 - 04/02/26 - 18/02/26 - 04/03/26 et 18/03/26</p>
Introduction au Droit canonique @	Olivier MONNIOT	Semestre 1 (24h) Jeudi : 8h-10h
<p>Dans l'Eglise catholique deux Codes de droit canonique sont actuellement en vigueur : l'un s'adresse aux fidèles de l'Eglise latine et l'autre à ceux des Eglises orientales catholiques. Dans ce cours, l'accent sera mis sur le Code de droit canonique de l'Eglise latine. Il s'agira de présenter ses fondements, ses sources, son lien avec le concile Vatican II, ainsi que les différentes écoles de droit canonique. Seront également mises en lumière les caractéristiques qui font l'originalité de ce droit ecclésial, en le distinguant à la fois du droit séculier et des systèmes normatifs d'autres confessions chrétiennes ou religions. Quelques questions de méthodologie du droit canonique seront également abordées afin de donner des outils pour entrer dans la matière.</p>		<p>11/09/25 - 18/09/25 - 25/09/25 - 02/10/25 - 09/10/25 - 16/10/25 - 23/10/25 - 06/11/25 - 13/11/25 - 20/11/25 - 27/11/25 et 04/12/25</p>
Droits fondamentaux des personnes physiques @	Bénédicte-Marie PORTIER	Semestre 1 (12h) Mercredi 14h-16h
<p>Incorporés à l'Eglise par leur baptême, les fidèles du Christ y sont titulaires d'un ensemble de droits et de devoirs qui leur permettent de participer à la mission de l'Eglise. Le cours présentera le statut de « personne physique » dans l'Eglise, les conditions attachées aux devoirs et droits qui lui reviennent, et étudiera la notion de « droits fondamentaux » en Droit canonique.</p>		<p>17/09/25 - 24/09/25 - 01/10/25 - 08/10/25 - 15/10/25 et 22/10/25</p>

Normes générales	Cécile THÉPOT-OLAGNE	Semestre 1 (24h) Mercredi 10h-12h
<p>La découverte du livre I du CIC/1983, dans sa présentation de la loi, de la coutume, des actes administratifs généraux et particuliers doit permettre une découverte tant du pouvoir de gouvernement décliné sous l'angle législatif et exécutif que d'une lecture transversale des autres livres du Code.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Patrick Valdrini, Jean-Paul Durand, Olivier Echappé et Jacques Vernay, Paris, Droit canonique, Paris, Dalloz, 2e éd., 1999 - Achille Mestre, Introduction au droit canonique. Sources du droit, organisation de l'Église, Paris, Editions facultés jésuites de Paris, 2010 - Patrick Valdrini et Emile Kouveglo, Leçons de droit canonique, Paris, Salvator, 2017 		<p>Jeudi 11/09/25 (14h-16h) - 17/09/25 - 01/10/25 - 08/10/25 - 15/10/25 - 22/10/25 - 05/11/25 - 12/11/25 - 19/11/25 - 26/11/25 - 03/12/25 et 10/12/25</p>
Droit canonique et civil des biens @	N	Semestre 1 (24h)
<p>L'Église et ses différentes institutions, comme personnes juridiques, possèdent un patrimoine. Après en avoir précisé l'origine, l'originalité et la finalité de ces différents patrimoines, nous étudierons le statut canonique des biens et les règles de leur administration selon les différentes personnes juridiques. Nous étudierons également le statut financier de certains membres de l'Église comme les clercs ou les membres d'institut de vie consacrée ou de société de vie apostolique, et nous prendrons également en compte la législation civile relative aux biens.</p>		<p>Cours assuré en 26/27</p>
Histoire des institutions	N	Semestre 1 (12h)
<p>Ce cours est consacré à la mise en place des structures de gouvernement dans l'Église et de leurs rapports avec la puissance publique. Il s'agit de comprendre comment l'Église s'est inscrite dans l'histoire des hommes, dans des sociétés préexistantes, en vue de la sanctification des âmes.</p>		<p>Cours assuré en 26/27</p>
Organisation de l'Église particulière @	N	Semestre 2 (24h)
<p>Le cours présentera la constitution propre de l'Église particulière en droit latin (cc. 360-374) soulignant notamment la place spécifique de son Pasteur propre et également les différentes figures épiscopales qui lui sont adjointes (cc. 375-430). Puis le cours détaillera l'organisation interne d'une Église particulière la présentant en tryptique : les conseils et le synode diocésain (c. 460-468 ; 492.493 ; 495-502), la curie diocésaine (cc. 469-491 ; 494), enfin les différentes communautés (paroisses, chapellenies, etc. cc. 515-572).</p> <ul style="list-style-type: none"> - J.M. Tillard, <i>l'Église locale</i>, Paris 1995. - <i>Quaderni della Mendola : n°11, Chiese particolari e Chiesa universale</i>, Milano 2003. - D. Le Tourneau, <i>Les communautés hiérarchiques de l'Église catholique</i>, Wilson et Lafleur, Québec 2016. - P. Valdrini, <i>Leçons de droit canonique</i>, Paris 2017. - 		<p>Cours assuré en 26/27</p>